

Cyber-attaque : information aux chasseurs

Dans un contexte de recrudescence de la cybercriminalité, un acte malveillant récent a affecté l'application du Permis de chasser gérée par l'Office français de la biodiversité ainsi que celle du Guichet Unique gérée par la Fédération Nationale des Chasseurs.

L'OFB souhaite vous informer d'un accès non autorisé à certaines informations personnelles vous concernant.

Selon les éléments dont ils disposent, les données concernées seraient les suivantes : nom, nom de naissance, prénoms, date de naissance, ville de naissance, adresse postale, numéros de téléphone fixe et portable, nationalité, adresse e-mail, numéro de permis de chasser, informations relatives à la demande, l'instruction ou à l'examen du permis de chasser (inscription au fichier national des personnes interdites d'acquisition et de détention d'armes, convocation, dates, présence, résultat).

Aucune donnée relative à votre santé, à votre compte bancaire ou à la détention d'arme n'est concernée par cet incident.

Par mesure de précaution, ils recommandent d'être vigilant face à toute communication suspecte ou prise de contact non vérifiée en lien avec le permis de chasser (courriel, appel téléphonique, SMS, présentation à votre domicile...) et de ne pas communiquer d'informations personnelles complémentaires en réponse à des sollicitations dont l'origine n'est pas sûre.

Pour toute information complémentaire ou pour exercer vos droits d'accès et de rectification, et le cas échéant vos droits d'effacement, de limitation et d'opposition au traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données à l'adresse suivante : dpd@permischasser.fr

Concernant l'application du Guichet Unique (validation du permis de chasser) :

L'application des validations du permis de chasser en ligne était inaccessible quelques jours suite à une cyberattaque. La FNC a informé les chasseurs concernés par cette cyberattaque par mail.

La FNC regrette sincèrement cette situation et vous invite à :

- Rester vigilants face à toute communication inhabituelle (appels, SMS, courriels) ;
- Ne jamais communiquer vos mots de passe ;
- Consulter les recommandations officielles en matière de prévention contre l'hameçonnage : <https://www.cybermalveillance.gouv.fr/tous-nos-contenus/fiches-reflexes/hameconnage-phishing>

Si vous avez des questions, vous pouvez contacter :

- Le délégué à la protection des données à l'adresse mail : dpofnc@chasseurdefrance.com pour toute question relative à vos données personnelles
- Le service juridique de notre fédération pour toute démarche que vous auriez à effectuer par la suite auprès des services de police ou de gendarmerie : juridique@chasseurdefrance.com

L'application est de nouveau disponible sauf pour certaines fonctionnalités :

- La création de comptes en ligne,
- La création de fiches pour les chasseurs étrangers,
- La validation pour un tiers.

Pour toutes questions, contactez la Fédération au 03.24.59.85.20.